

**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL**  
**DU SYNDICAT DU PAYS DE MONTBENOIT**



SEANCE DU 03 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre,

Le Conseil Syndical, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Adrien PELLEGRINI, Président

**Secrétaire de séance** : Cyril MERCET

**Nombre de membres** : 10

**Présents** : 10

Emeric GUINCHARD, Adrien PELLEGRINI, Philippe DREZET, Gérard JOUILLE, Lucien BENMEHAL, Cyril MERCET, Johann GUINCHARD, Marie RUFENACHT, Gilles MAGNIN-FEYSOT

**Nombre de conseillers représentés** : 1

**Absents excusés** : 2

Laetitia LAMBERT (remplacée par son suppléant : Johann GUINCHARD), Stephan KUTTNER (remplacé par son suppléant : Gilles MAGNIN-FEYSOT)

**Date de la convocation** : 24/09/2024

**Date d'affichage** : 03/10/2024

Ordre du jour :

- Validation du Procès-Verbal du dernier Conseil Syndical
- Indemnités de gardiennage
- Point Ressources Humaines
- Convention partenarial Doubs Tourisme – Office du Tourisme
- Convention ANTC
- Ordinateurs – logiciel informatique
- Aménagement des bureaux
- Salle convivialité : associations
- Déroulement du premier conseil
- Projet Ecole Périscolaire
- Questions diverses

**1. Validation du Procès-Verbal du dernier Conseil Syndical**

Le Procès-Verbal du Conseil Syndical du 22/08/2024 est adopté à l'unanimité par l'ensemble des membres du conseil syndical.

**2. Indemnités de gardiennage**

M. Jean-Louis Courbaud effectue au quotidien le gardiennage de l'Abbaye et du Cloître pour cela, il recevra une indemnité annuelle de 479.86 €.

**3. Point ressources humaines**

Monsieur Nicolas Rufenacht va débiter un contrat d'agent technique au sein du syndicat le 7 octobre 2024 et terminera le 31 décembre 2024.

Les compte-rendus de la commission RH du 27 juin 2024 et du 16 septembre 2024 sont présentés (voir ci-joint)

Les bureaux de la mairie de la commune nouvelle seront ouverts comme suit :

Lundi	10h-12h 14h-18h30
Mardi	10h-12h 14h-17h
Mercredi	10h-12h
Jeudi	10h-12h 14h-18h30
Vendredi	10h-12h 14h-17h

Les secrétaires se sont réparties les tâches du secrétariat de la nouvelle commune.

Madame PERROT Elise sera nommée sur le poste de Secrétaire Générale de Mairie.

#### **4. Convention partenarial Doubs Tourisme – Office du Tourisme**

La convention entre le Syndicat du Pays de Montbenoît, Doubs Tourisme et L'Office de Tourisme du Pays du Haut-Doubs a été mise à jour en incluant davantage les tâches réalisées par l'agent de l'Office.

Madame Leboissier, cheffe de projet transition Pays du Haut-Doubs – Avenir Montagnes, a présenté une fiche action concernant le projet de muséographie lors d'une réunion à la communauté de communes. Dans cette fiche, elle estimait à 2.5M€ HT le coût de la mise en place de la muséographie.

Au vu des projets à venir, la nouvelle commune rencontrera des difficultés financières pour soutenir ce projet dans sa totalité. Il est proposé d'échelonner davantage les travaux pour pouvoir supporter le coût sur plusieurs années.

#### **5. Convention ANTC**

Monsieur le Président rappelle que La commune de La Longeville a été lauréate du programme Villages d'avenir. Au vu de la fusion, le projet est basculé sur la commune nouvelle : Pays-de-Montbenoît.

Dans ce contexte, l'ANTC propose d'intervenir sur le territoire et de mettre en place une étude permettant de définir les orientations stratégiques de la commune nouvelle et son plan d'action. Cette étude aura lieu durant 29 jours et sera totalement prise en charge par l'ANCT (45 120€).

#### **6. Ordinateurs – logiciel informatique**

Plusieurs devis ont été réalisés auprès des fournisseurs informatiques concernant l'achat d'ordinateurs et de tablettes pour l'école ainsi que pour le secrétariat. Avant de prendre décision, un état des lieux de l'existant va être réalisé.

Deux agents de l'ADAT sont venus rencontrés quelques élus et les secrétaires pour nous conseiller pour l'achat de matériel informatique.

L'entreprise ISIREPRO nous a transmis un récapitulatif des couts de maintenance et location informatique actuels par commune :

Site	Durée restante en Trimestre*	Matériels	Budget Trimestriel Location Maintenance
Mairie de Montbenoit	6T / 8T / 10T	Canon IRC 3720i / GED / Ecran 65 pouces	2 283,58€ HT
Mairie de Ville du Pont	3T	Canon IRC 3720i	508,50€ HT
Mairie Hauterive La Fresse	15T	Konica Minolta BHC 257	712,11€ HT
Mairie de Montflovain	8T	Kyocera M6230 cidn	135,27€ HT**
Mairie de la Longeville	16T	Konica Minolta BHC 227 / Ecran 75 pouces / Destructeur	1 285,11€ HT
Syndicat du pays de Montbenoit	6T	Konica Minolta BHC 257 * 2	956,29€ HT
Budget Total Trimestriel			<b>5 880,97€ HT</b>

Parallèlement au sujet de l'informatique, Monsieur le Maire de Montbenoit prend la parole et évoque un mail provenant des services du procureur. Il lit le passage suivant :

*« A noter, comme l'observe d'ailleurs l'AMF dans sa note datée de 2017, que même si la création de la commune nouvelle laisse subsister la tenue des services de l'état civil dans les annexes de mairies créées au sein des communes déléguées ; que ces annexes de mairie conservent donc la qualité de « mairie » ou de « maison commune » au sens des articles 63 et 75 du code civil, aucun texte n'interdit que les registres de l'état civil des communes déléguées soient centralisés et conservés dans les locaux de la mairie de la commune nouvelle ».*

Ainsi, sauf si des travaux sont réalisés dans les locaux de la mairie de la commune nouvelle, il ne semble pas nécessaire de solliciter le parquet pour déplacer les registres d'Etat civil à Montbenoit.

## **7. Aménagement des bureaux**

3 propositions d'aménagement sont présentées. Le scénario n°3 a été retenu. Les travaux pourront débuter début novembre. Durant cette période, le secrétariat et le bureau du Maire seront déplacés dans la salle de conseil. Il se pose la question de la place dans la salle de convivialité pour réaliser les futurs conseils municipaux notamment par rapport aux dimensions.

## **8. Salle convivialité : associations**

D'après le Maire de Montbenoit, les associations présentes à la mairie de Montbenoit ne semblent pas réfractaires à l'idée de changer de salle et utiliser la salle de Ville du Pont, mais le problème se pose au niveau des équipements de cuisine notamment pour les repas du club de l'amitié. La salle de Hauterive ne convient pas aux responsables du club de l'amitié du fait de sa localisation.

Il est rappelé que la paroisse à un bail et qu'il est nécessaire qu'ils aient une salle de plein pied, accessible.

## **9. Déroulement du premier conseil**

Le premier conseil de la commune nouvelle aura lieu le 6 janvier 2025 à la salle des fêtes de La Longeville.

## **10. Projet Ecole Périscolaire**

Le lieutenant Marion du SDIS s'est rendu sur place à l'école de La Longeville. Il confirme qu'il est possible d'installer le futur périscolaire accolé au gymnase. Il alerte sur le fait qu'il est nécessaire que

les bâtiments restent distincts afin de ne pas modifier le classement. Il faut également faire attention à laisser un accès pour l'entretien du bâtiment du gymnase.

#### 11. Questions diverses :

Monsieur Magnin-Feysot alerte sur la réduction du budget alloué aux agences postales. Il est suggéré d'envoyer un courrier à diverses personnes publiques pour maintenir le service à Montbenoit.

Monsieur Drezet rappelle que la DRAC va délibérer sur le classement du Jubé prochainement. Après la visite d'un agent de la DRAC à l'Abbaye, il s'avère que des statues et un meuble sont attaqués par des insectes, en tant qu'objet classé, il est nécessaire de les traiter. Il rappelle également que du grava tombe du cœur, que le carrelage de la chapelle se soulève. Nous allons recevoir prochainement un rapport de la DRAC à ce sujet.

La communauté de communes souhaiterait aménager des bureaux à l'étage. Le syndicat donne un accord de principe pour qu'une étude soit réalisée pour cet aménagement. En ce qui concerne le bail, il faudra attendre la création de la commune nouvelle.

Les brasseurs souhaiteraient développer leur activité et utiliser les deux caves adjacentes. Dans la première cave siège la chaudière de l'appartement de Monsieur le curé, il serait nécessaire de la déplacer. Le sol serait à faire et les voutes à sabler. Sans devis, il y en aurait pour approximativement 30 000 à 80 000€ de travaux. Le syndicat ne s'engagera pas sur cette dépense pour le moment.

**FIN DE SEANCE CONSEIL SYNDICAL : 21h20**

Le Président  
Adrien PELLEGRINI

